

Réunion du conseil du LexFEIM du 23 janvier 2020

Présents ou représentés : Bottini Fabien, Bruno Michel, Chabal Pierre, Clerckx Jocelyn, Fleury Géraldine, Gast Philippe, Gourmo Lô, Humann Claire, Lebreton Maric-Christine, Roy Jean-Marc, Zemiach Nathalie.

Excusés : Cuq Marie, Denis Edouard, Fleury Pierre, Gaba Harold, Lebreton Gilles.

Michel Bruno ouvre la réunion après avoir constaté que le quorum était atteint.

1° Informations

Pierre Chabal présente ses travaux qui lui ont permis d'obtenir son habilitation à diriger des recherches. Il est applaudi et félicité par tous les collègues.

Pierre CHABAL a obtenu une HDR en Science Politique à l'IEP de Paris (unanimité du jury [4 politistes, 1 juriste, 1 historien] présidé par R. Balme, Centre Européen IEP). Trois volumes exigés : 1) synthèse de travaux "*Comment peut-on ne pas être Persan ?*" (180 p), 2), manuscrit original "*Conceptualiser la coopération de Shanghai*" (308 p), 3), une sélection de 56 publications ("*En guise de témoignage*", 5 fascicules).

Il (co)-dirige 1 thèse en co-tutelle (Belgique), 1 thèse au Havre, et co-encadre 3 thèses au Kazakhstan.

En 2019, il a publié :

1) **En nom propre** : *La Coopération de Shanghai : conceptualiser la nouvelle Asie*, Presses Universitaires de Liège.

2) (**colloque Bishkek 2018**) en co-direction avec J. Nicharapova & K. Baizakova "*Cross-border exchanges : Eurasian perspectives on logistics and diplomacy*" (éditions Peter Lang).

3) (**colloque Almaty 2019**) en co-direction avec A. Cayol & Zh. Sairambaeva "*The challenge of change in the legal and political systems of Eurasia and the New Silk Road*" (éditions Peter Lang).

Le projet Nutafrika auquel participent Marie Cuq, Armelle Couteau-Renaut, Gourmo Lô, Fabien Bottini et Michel Bruno a été retenu en liste complémentaire par la Commission européenne. Ce projet est porté par la faculté de droit de l'Université de Séville. Il n'a donc pas pour le moment de financement. Mais il a été labellisé projet d'excellence.

Sur la base du projet Nutafrika, Sophie Fauvel de la DIRVED, nous a proposé de réaliser un nouveau projet RIN au fil de l'eau. Un projet RIN label d'excellence est donc en cours d'élaboration avec l'URCOM (laboratoire de chimie de l'université du Havre qui est avec nous dans le projet Nutafrika) et une société normande (partenaire de l'URCOM sur la création de nouveaux aliments) spécialisée dans la fabrication de produits alimentaires spéciaux sur-vitaminés destinés aux personnes qui souffrent de malnutrition dans les pays d'Afrique où règne la famine. Cette société travaille notamment pour l'ONU. Michel Bruno a participé à une première réunion à ce sujet.

Le projet RIN e-santé déposé en collaboration avec l'institut Demolombe de Caen l'an dernier et qui avait été refusé, a été déposé à nouveau cette année (Amandine Cayol et Fabien Bottini)

La convention avec l'Université de Nouakchott dont Gourmo Lô est le porteur va être renouvelée pour trois ans. La commission des statuts de l'université s'est réunie dernièrement à ce propos. Gourmo Lô et Michel Bruno y ont participé pour présenter et défendre le dossier. Dans le cadre de cette convention, le doyen de la faculté de droit de Nouakchott a invité Gourmo Lô, Fabien Bottini et Michel Bruno à participer à un colloque portant le droit public économique en avril 2020 organisé conjointement par l'Université de Nouakchott et par l'IDEF présidée par Bernard Caseneuve ancien ministre de l'intérieur. Pierre Chabal dans le cadre de cette convention a été invité à donner des cours à Nouakchott.

La convention avec l'université de Lomé portée par Harold Gaba va également être renouvelée. Celle portée par Pierre Chabal avec le Kazakhstan vient d'être renouvelée pour trois ans. Celle avec la Mongolie portée aussi par Pierre Chabal doit prochainement être soumise à la commission des statuts. Celle avec le Sénégal est portée par notre collègue Jean-François Klein de l'UMR-IDEES et sera renouvelée prochainement.

L'agence nationale de la recherche a sollicité au cours du mois de décembre le LexFEIM pour réaliser une expertise sur un sujet de thèse Cifre portant les investissements publics portuaires. Fabien Bottini vient de réaliser l'expertise. Il nous indique que le projet de thèse est très bien conçu et qu'il a donc émis en conclusion de son rapport d'expertise un avis très favorable.

A l'initiative de Michel Bruno, une convention avec le CNRS est envisagée pour réaliser des travaux communs de recherches en Asie centrale. Notre interlocuteur au CNRS devrait nous faire connaître une réponse de principe du CNRS d'ici peu. Ensuite, si la réponse est favorable, nous pourrions engager officiellement des discussions. Pierre Chabal propose une autre piste qui serait un partenariat avec Sciences Po.

Beaucoup de collègues n'ont pas encore déposé leurs travaux sur HAL. Michel Bruno rappelle que cela est impératif puisque l'évaluation du LexFEIM par l'HCERES sera réalisée sur la base des travaux de recherches enregistrés sur HAL. Il n'est pas nécessaire de déposer les publications complètes. Il suffit d'en indiquer les références en cliquant directement à la deuxième ligne « Métadonnées ». Surtout, il ne faut pas oublier d'indiquer votre laboratoire de rattachement lorsque vous créez votre compte sinon en tapant LexFEIM, les évaluateurs ne verront pas vos travaux qui ne seront donc pas comptabilisés en faveur du LexFEIM. Pour l'instant, seulement Marie-Christine, Claire, Fabien, Harold, Jean-Marc et Michel ont déclaré leurs travaux sur HAL. Les publications de Gilles seront bientôt sur HAL. Claire indique qu'elle a déposé ses travaux réalisés depuis 2015 (14 articles) mais qu'elle avait dans un premier temps oublié d'indiquer son laboratoire de rattachement. Michel Bruno précise qu'il a déclaré tous ses travaux réalisés depuis 2015 et qu'il a déclaré presque tous ceux réalisés entre 2010 et 2015. Mais, il faudrait rapidement que tous les travaux de tous les collègues soient référencés sur HAL comme l'a fait Harold Gaba. Pierre Chabal signale qu'il a déclaré sur HAL tous ses travaux de recherches tout récemment. Cela fait précise-t-il avec ses travaux de recherches :

190 publications pour le LexFEIM. Il ajoute 36 pour le Cermud. Michel Bruno en profite pour souligner que Nicolas Guillet a déposé ses travaux réalisés dans le cadre du LexFEIM jusqu'à fin 2018. Il est le seul du Cermud pour le moment à l'avoir fait et à avoir respecté ainsi la déontologie universitaire. Il salue cette initiative et ajoute que les collègues du Cermud ne peuvent pas avoir réalisé 36 publications en une seule année. Ils ont sans doute attribué des publications du LexFEIM au Cermud. C'est à vérifier mais cela est plus que probable car mis à part Nicolas, les autres collègues démissionnaires du LexFEIM n'ont pas enregistré pour l'heure de publications pour le LexFEIM alors que certains étaient membres du Gredfic/LexFEIM depuis de nombreuses années et ont publié régulièrement au cours de toutes ces années jusqu'à leur démission du LexFEIM fin 2018.

Michel Bruno rappelle que le LexFEIM a financé la publication des mélanges en l'honneur du Doyen Didier Guével à hauteur de 1000 euros car Didier est membre associé du LexFEIM, qu'il a été en poste au Havre et a été directeur du département droit. A propos des articles à publier dans ces mélanges, Didier a fait savoir qu'il a sollicité directement certains collègues du LexFEIM mais que si d'autres collègues du LexFEIM veulent proposer un article, il n'y est pas hostile. Il précise qu'il y a déjà un peu plus de 30 contributions attendues et que le comité éditorial constitué par plusieurs de ses collègues parisiens devra faire des choix.

Le site du laboratoire sera opérationnel pour la fin du mois au plus tard. Nathalie Zemiak a terminé la réalisation du site et procédé à toutes les corrections demandées, les directeurs et les responsables d'axe de recherches ont en effet été sollicités. Il ne manque plus que l'avis et les corrections éventuelles de Fabien. Fabien répond qu'il va regarder car il n'a pas eu le temps jusqu'alors puisque très sollicité. Il donnera donc ses commentaires à Nathalie le lendemain vendredi 24 ou au plus tard lundi 27 janvier. Nathalie précise que lundi, elle demandera donc à M. Chancelier du service informatique que le site du LexFEIM soit mis en ligne. En principe, le site sera donc opérationnel lundi et tous les collègues devront le consulter pour faire d'éventuelles remarques. Concernant la présentation des membres du LexFEIM sur le site, il serait bon que chacun(e) vérifie les informations le(la) concernant.

Pour les nouvelles inscriptions en thèse, il y en a six : deux inscriptions avec Jean-Marc Roy, deux avec Pierre Chabal dont une en cours, et deux avec Michel Bruno.

Une loi de programmation relative à l'enseignement supérieur est en cours de préparation. Elle pose beaucoup de questions et semble remettre en cause l'existence d'un service public complet de l'enseignement supérieur sur l'ensemble des territoires de la République. En effet, les petites et moyennes universités de proximité, éléments phares de la cohésion sociale et territoriale seraient reléguées à ne délivrer plus que les diplômes de licences et ne pourraient plus attribuer les diplômes de master et de doctorat qui seraient réservés à des universités d'excellence scientifique. Certaines seront appelées sans doute même à disparaître. Une réunion du groupe de pilotage de la recherche à laquelle Michel Bruno a participé, vient d'alerter tous les directeurs de laboratoire de l'université du

Havre. Puis la commission de la recherche a ensuite informé ses membres de cette situation. Une pétition circule à ce propos. Nicolas Guillet a écrit à ce sujet au directeur du LexFEIM et lui a transmis une motion votée par les juristes de l'université de Tours. Michel Bruno a proposé de l'adopter. Les collègues sont tous d'accord. La motion est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés. Elle est jointe à ce compte-rendu.

2° Le mandat de Fabien Bottini, l'un des deux directeurs adjoints est arrivé à échéance car il avait été élu pour quatre ans lorsque Béatrice Bourdelois avait été élue directrice pour quatre ans aussi. Or comme on le sait Béatrice a donné sa démission au bout d'à peu près deux ans de mandat. Celui de Fabien a donc continué à courir jusqu'à maintenant. Une seule candidature est parvenue à Michel Bruno. Celle de Fabien pour assurer sa propre succession. Pierre Chabal indique qu'il était intéressé pour candidater mais que finalement il avait renoncé à se présenter.

Michel Bruno propose d'élire Fabien pour le reste du mandat du directeur et du second directeur adjoint Jean-Marc Roy afin que tous les mandats correspondent. Il est procédé au vote : 10 voix pour Fabien et une abstention, celle de Fabien. Fabien Bottini est déclaré élu directeur adjoint du LexFEIM jusqu'à la fin du mandat de l'équipe actuelle et il est applaudi.

3° Modifications du règlement intérieur :

A l'article 2, « Les échanges internationaux » sont remplacés par : « Les relations internationales » pour être en conformité avec la recommandation figurant dans le rapport d'évaluation de l'HCERES de 2016 souhaitant le changement du nom de l'un de nos axes de recherches « échanges internationaux » considérés comme étant des termes non juridiques. Des discussions étaient engagées sur cette question depuis le mois de mai dernier par le nouveau directeur du LexFEIM, après qu'il ait lu le rapport HCERES afin de commencer à préparer la prochaine évaluation du laboratoire. Cette modification devait être inscrite à l'ordre du jour du précédent conseil mais le directeur a omis de l'inscrire.

A l'article 3, il est ajouté avant le passage consacré aux membres temporaires : « Le conseil du LexFEIM se réserve le droit de refuser à la majorité simple des suffrages exprimés des membres présents et représentés la réintégration de membres démissionnaires ».

A l'article 7 avant dernière phrase, la conjonction de coordination « et » placée entre « des directeurs adjoints et des responsables des axes de recherches » est remplacée par une virgule et il est ajouté à la fin de la phrase : « et du représentant élu du LexFEIM dans le conseil de l'école doctorale droit Normandie ». Et dans la dernière phrase après « aucune décision », il est ajouté « sauf en cas d'urgence dûment motivée ».

Toutes ces modifications ont été approuvées à l'unanimité des membres présents et représentés par votes successifs.

4° Le détail des résultats des comptes de l'exercice budgétaire 2019 est présenté par Michel Bruno, il restait 1181 euros sur la ligne du fonctionnement du LexFEIM au 31 décembre 2019. Le détail des comptes est à la disposition de tous les membres du LexFEIM au secrétariat. Le bilan recherches est de trois colloques réussis, un colloque à Almaty en avril organisé par Pierre Chabal (trois collègues du LexFEIM) en partenariat avec l'institut Demolombe (trois collègues caennaises) et le département de droit de la faculté des relations internationales de l'université Al Farabi d'Almaty ; un colloque en novembre au Havre organisé par Fabien Bottini sur « la police en économie de marché : Quelles contraintes pour quelle liberté ? » et un second au Havre en décembre organisé par Jean-Marc Roy et Michel Bruno ayant pour intitulé « nature et souveraineté ».

Concernant le bilan financier des trois colloques, la ligne budgétaire du colloque qui s'est déroulé à Almaty est presque à 0 (5 euros) dépenses de publication des actes comprise, dont 4000 euros dépensés provenant du LexFEIM, celle relative au colloque sur la police de la liberté est à 71 euros restants, publication des actes comprise dont 3500 euros de subvention du LexFEIM, celle du colloque sur le thème « Nature et Souveraineté » est à un peu plus de 1 300 euros restants publication des actes comprise dont 3000 euros d'aides du LexFEIM. Pour le dernier colloque plusieurs collègues extérieurs au Havre n'ont pas pu venir en raison des grèves. Du coup, beaucoup de dépenses n'ont pas été engagées. (Frais de transport, nuitées et repas).

Michel Bruno en profite pour remercier Nathalie Zemiak pour tout le travail accompli pendant les trois derniers mois de l'année qui ont été particulièrement difficiles pour elle avec deux colloques à préparer très rapprochés (trop ?), deux soutenances de thèse en décembre à organiser et avec en plus de nombreux imprévus à gérer. Plusieurs collègues interviennent pour remercier aussi Nathalie. Le travail réalisé par Nathalie est applaudi.

A propos des soutenances de thèses en 2019, il y en a eu quatre : deux doctorants de Fabien, M. Ami et M. Doski ; un doctorant de Gilles, M. Ngombé et une doctorante de Gourmo, Mme Ba qui a soutenu le 17 décembre alors que la clôture budgétaire avait lieu le 18 décembre. Michel Bruno demande d'éviter à l'avenir si possible d'organiser des soutenances de thèse ou/et des colloques en toute fin d'exercice budgétaire car c'est très stressant pour Nathalie, pour les directeurs de thèse, pour les organisateurs de colloques et ...pour le directeur du laboratoire. Heureusement tout s'est finalement bien déroulé.

Concernant les professeurs invités en 2019, il y en a eu quatre sur cinq prévus (une collègue coréenne n'a pas pu venir) : Deux collègues de l'université d'Almaty Kuralay Baizakova, Gulmira Mashimbaeva, un collègue de l'université de Dakar, Alioune Sall et un collègue de l'université de Nouakchott le Doyen Mamadou Fall. La venue des deux collègues Kazakhs a été financée sur le budget de la politique internationale de l'université et les deux autres sur le budget des collègues invités du LexFEIM (5500 euros) dont nous avons utilisé seulement un peu plus de quatre mille euros (4200 environ) car notre liste d'invités était trop courte.

5° Pour 2020, le LexFEIM est doté de 19 000 euros en fonctionnement soit 1600 euros de moins qu'en 2019. C'est logique puisque nous avons enregistré quelques départs du LexFEIM. Cette

dotation est, en effet, calculée principalement par rapport au nombre de chercheurs permanents. Avec Nathalie nous sommes maintenant 17 membres permanents contre 20 membres permanents l'an dernier. Nathalie rappelle que sur cette dotation, il faut retirer 1500 euros en provisions pour payer les fluides et autres dépenses internes (téléphone, photocopieur, poste, reprographie, coût copies...)

Les subventions décidées lors du précédent conseil (le 3 octobre 2019) l'avaient été sous réserve de la dotation 2020 du labo et qu'en cas de baisse de la dotation, les subventions allouées par le LexFEIM aux colloques prévus en 2020 seraient revues à la baisse en fonction de la baisse plus ou moins importante du budget du LexFEIM.

Michel Bruno craignait une baisse plus importante. Le conseil de direction qui s'est réuni le jeudi 19 décembre propose au conseil du LexFEIM de maintenir à 4000 euros la subvention en faveur du colloque de science politique organisé par Pierre Chabal à Varsovie, de baisser à 3500 euros celle destinée au colloque organisé par Fabien au Havre sur « Droits fondamentaux de la personne humaine et pluralisme politique », de diminuer aussi celle accordée au colloque organisé par Jean-Marc à 3500 euros sur « Le consentement » et de maintenir à 3000 euros celle relative au colloque de Michel sur : « La désunion dans l'Union européenne : Quelles solutions ? ». Ces propositions ont été établies en fonction des dépenses effectuées pour les colloques organisés en 2019. Le conseil du LexFEIM adopte à l'unanimité ces nouvelles propositions compte tenu de la situation budgétaire. Il restera donc 3500 euros en fonctionnement, déduction faite de toutes ces dépenses. Il faudra déduire les dépenses de soutenance de thèses : au moins trois soutenances devraient avoir lieu en 2020 peut-être quatre. Il faut prévoir environ 500 euros par soutenance donc il faut prévoir 2000 euros environ pour les quatre soutenances à déduire des 3500 euros. L'école doctorale participera en principe à hauteur de 200 euros par soutenance donc pour 800 euros au total. Il restera donc environ 2300 euros seulement au LexFEIM en fonctionnement pour l'année 2020 (1500 euros et 800euros).

Pour les chercheurs invités, lors du conseil du 3 octobre nous avons voté pour un « vivier » de collègues à inviter comme demandé par la direction de la recherche avec deux catégories l'une relative aux coopérations déjà existantes et l'autre concernant de nouvelles coopérations notamment avec le professeur Miguel Angel Lopez de la faculté de droit de Séville qui porte le projet Nutafrica dans lequel nous participons grâce à Marie Cuq avec un ordre de préférence par catégorie. La direction de la recherche avait laissé entendre lors de la réunion budgétaire que le LexFEIM pourrait disposer de plus de crédits en 2020 par rapport à 2019 sur notre ligne « invitations ». Nous pensions obtenir aussi une aide au titre de la politique internationale de l'université pour au minimum deux enseignants chercheurs comme l'an passé. Or, d'une part, les crédits au titre de la politique internationale de l'université ont été considérablement réduits en 2020 et Michael Hauchecorne, le vice président chargé de cette politique a indiqué récemment que le LexFEIM n'aurait aucune aide à ce titre en 2020. D'autre part, la ligne budgétaire du LexFEIM consacré aux professeurs invités au lieu d'être augmentée a été au contraire réduite et nous n'avons que 4800 euros pour 2020 soit 700 euros en moins par rapport à 2019. A l'unanimité, le conseil de direction du 19 décembre a donc décidé de retenir une première liste de collègues à inviter en retenant deux critères : inviter des collègues qui ne sont jamais venus au Havre et une semaine au grand maximum

(moins si possible). Ce qui permet d'inviter quatre collègues qui sont les suivants : 1° Rémus Titiriga de l'université d'Ihna en Corée qui viendrait fin juin. Il aurait dû normalement être invité dans le cadre G8 de la politique internationale de l'université car l'université d'Ihna appartient au groupe G8. 2° Zulfiya Baimagambetova de l'université Al Farabi d'Almaty en avril ou mai 3° Miguel Angel Lopez de l'université de Séville qui viendra fin juin 4° Dovile Gailiute de l'université de Vilnius qui viendra fin novembre. En principe, il y aura en juin /juillet la possibilité d'inviter d'autres collègues car une rallonge budgétaire devrait nous être accordée. Il faut compter en moyenne 1500 euros par collègue invité. Il faut donc prévoir environ 6000 euros de dépenses dont 4800 sur la ligne invités. Le LexFEIM devra donc ajouter 1200 euros pris sur son fonctionnement. Les prévisions de dépenses sont donc au total de 17900 euros et il reste donc seulement 1100 euros pour les petites dépenses courantes.

Pierre Chabal fait part de son mécontentement. Il souhaite que la liste des collègues à inviter en 2020 qui a été adoptée le 3 octobre par le conseil du LexFEIM soit respectée dans l'ordre établi à l'époque. De plus, il ne comprend pas que le comité interne d'experts ait changé l'ordre de la liste, ce n'est pas possible. Michel Bruno indique que d'une part c'est le comité interne d'experts qui prend le dessus sur notre décision. D'autre part, compte tenu de la baisse de nos dotations, il rappelle que le conseil de direction dont Pierre Chabal est membre a décidé à l'unanimité et Pierre Chabal était présent lors de cette réunion de retenir cette première liste de quatre noms en attendant d'obtenir un second financement en juin /juillet. Michel Bruno ajoute qu'il a commis une erreur en anticipant non seulement une aide conséquente au titre de la politique internationale de l'université qui est finalement nulle mais aussi en ayant anticipé une augmentation de la ligne budgétaire du LexFEIM pour l'invitation de collègues étrangers alors que finalement cette ligne est en baisse significative contre toute attente.

Michel Bruno met donc aux voix, la proposition concernant les quatre collègues invités pour le moment vu les circonstances financières : 10 pour et une voix contre celle de Pierre Chabal.

6° Projet 2022 du LexFEIM.

Michel Bruno indique qu'il faut désigner une équipe projet pour 2022 car il ne se représentera pas, en principe, à la direction du LexFEIM. Il pense donc naturellement aux deux directeurs adjoints ou bien à l'ensemble de l'équipe de direction pour monter le projet 2022. Jean-Marc Roy fait part du fait qu'il ne souhaite pas pour le moment s'engager pour 2022. Il pense que Fabien Bottini a vocation à prendre la direction du LexFEIM. Michel Bruno est d'accord mais il pense qu'il serait bon que lui et Fabien montent ensemble le projet car ils représentent les deux principales sections du laboratoire. Aucun vote sur ce point n'est réalisé et le débat est interrompu prématurément.

En effet, le directeur du LexFEIM doit mettre fin à la réunion avant que l'ordre du jour soit épuisé car il est bientôt 16h30 et la cérémonie du baptême de la salle du Gredfic/LexFEIM va commencer.